

CONSEIL DE SURVEILLANCE Séance du lundi 26 juin 2023

Délibération N°04/2023

Compte financier 2022

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AVEC VOIX DELIBERATIVE

Présents:

- Monsieur François BAYROU, Maire de Pau, Président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur le Docteur Jean LACOSTE, représentant de la ville de Pau, Vice-Président du Conseil de Surveillance.
- Monsieur Jean-Louis CALDERONI, Maire de Bizanos, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- Monsieur Mohamed AMARA, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- Monsieur Peter MENARD, représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médicotechniques (CSIRMT),
- Madame le Docteur Karine MASSALOUX-TAROZZI, représentant la Commission Médicale d'Etablissement.
- Madame Sandrine BARADAT, représentante des organisations syndicales (CGT),
- Monsieur Denis LAVROF, représentant des organisations syndicales (CFDT),
- Monsieur Pierre PEYRE, désigné par Monsieur le Directeur Général de l'ARS,
- Madame le Docteur Catherine DUBROCA, désignée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS,
- Monsieur le Docteur Bernard CENRAUD, désigné par Monsieur le Préfet,
- Madame Juliette COLINMAIRE, Association Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet,
- Madame Anne-Marie PEENE, Ligue contre le Cancer, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet,

Excusés:

- Madame Geneviève BERGÉ représentant le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Docteur Eric MONLUN, représentant la Commission Médicale d'Etablissement,

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE

<u>Présents</u> :

- Monsieur Jean-François VINET, Président du Directoire, Directeur du centre hospitalier de Pau,
- Monsieur Benoît ELLEBOODE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine,
- Madame Marie-Isabelle BLANZACO, Directrice de la Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine,
- Madame Francisca LATRE, représentante des familles des personnes accueillies dans l'USLD,
- Madame le Docteur Gaëlle LENCLUD, représentante de la structure chargée de la réflexion d'éthique au sein de l'établissement,

Excusés:

- Monsieur le Docteur Gaël LEDOYER, Vice-président du Directoire, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du centre hospitalier de Pau,
- Monsieur Vincent MAGINOT, Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Pau,
- Madame Josy POUEYTO, Députée de la 1ère circonscription des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur Didier LARRAZABAL, Maire de la commune de Pontacq.

Délibération N°04/2023

Compte financier 2022

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-1 (3°) et suivants,

VU le rapport financier remis aux membres du Conseil de surveillance (document préparatoire),

VU la concertation du Directoire en date du 26 juin 2023,

VU l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement en sa séance du 13 juin 2023,

VU l'avis du Comité Social d'Etablissement en sa séance du 29 juin 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Votants: 13 Abstentions: 1 Contre: 0 Pour: 12

DECIDE:

 L'adoption du compte financier 2022 présenté par Monsieur le Directeur, en concordance avec les éléments fournis par le cabinet MAZARS, commissaire aux comptes.

Fait à Pau, le 29 juin 2023

Le Président du Conseil de Surveillance,

Pour ampliation,

Le Directeur,

Jean-François VINET.

François BAYROU